

## À l'attention des clients canadiens

### Supplément carburant applicable aux chargements livrés (\$ Cdn)

À compter du **1<sup>er</sup> décembre 2025**, le supplément carburant changera par rapport au mois précédent selon le schéma de calcul ci-dessous.

- Le supplément carburant sera déclenché si le prix mensuel moyen du carburant dépasse 1,15 \$/litre.
- Le montant du supplément carburant sera établi sur une base mensuelle, en fonction de la moyenne de la période des quatre semaines précédentes.
- **Le supplément applicable est de 0,07 \$/t pour chaque cent au-dessus du seuil.**

Par exemple, en prenant le mois de février 2022 à titre indicatif, le prix moyen du carburant selon la Freight Carrier Association of Canada est de 1,386 \$/L pour le mois de février, ce qui signifie qu'un supplément carburant de 1.65 \$/t serait facturé sur tout le volume livré en mars.

(1,386 - 1,150 (seuil)) = différence de 0,236 \$

23,6 cents x 0,07 \$/cent = 1,65 \$

#### Supplément carburant actuel

Voici la surcharge actuelle et les valeurs hebdomadaires, selon la Freight Carrier Association of Canada, utilisées pour calculer la surcharge :

• Semaine du 03 Nov	1,331
• Semaine du 10 Nov	1,376
• Semaine du 17 Nov	1,440
○ Semaine du 24 Nov	1,459
<b>○ Moyenne des 4 dernières semaines</b>	<b>1,401</b>

#### Calcul de la surcharge carburant

1,401- 1,150 = différence de 0,251

25.10 x 0,07 \$/cent = **\$1,75**

#### Historique

Décembre 2025	\$1,75/t	Juin 2025	\$0,92/t
Novembre 2025	\$1,15/t	Mai 2025	\$1,36/t
Octobre 2025	\$1,17/t	Avril 2025	\$2,47/t
Septembre 2025	\$1,26/t	Mars 2025	\$2,80/t
Août 2025	\$1,36/t	Février 2025	\$2,54/t
Juillet 2025	\$0,78/t	Janvier 2025	\$2,00/t